

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2276

présenté par

M. Laurent, Mme Bechtel et M. Hutin

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 20, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Prolonger la durée d'exploitation des centrales nucléaires et soutenir la filière industrielle du retraitement des déchets radioactifs. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour atteindre les objectifs énoncés à l'article L. 100-1 du Code de l'énergie, l'ensemble de la filière nucléaire a un rôle central à jouer et doit bénéficier d'un soutien sans faille des pouvoirs publics, en particulier le programme « Grand Carénage » d'EDF.